



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 28

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir (à compter de la délibération n° DEL-24-04-03-06 incluse), M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrét-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi (à compter de la délibération n° DEL-24-04-03-05 incluse), M. Alexandre Richefort (à compter de la délibération n° DEL-24-04-03-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Amroze Adjuward, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 10

Mme Magali Lamir à M. Jean-Pierre Conrié (jusqu'à la délibération n° DEL-24-04-03-05 incluse), Mme Dominique Busigny à Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Arnaud Bertrand à M. Bruno Larbaneix, M. Marouen Touibi à M. Omar N'Dior (jusqu'à la délibération n° DEL-24-04-03-04 incluse), M. Michaël Janot à Mme Solange Pétrét-Racca, M. Alexandre Richefort à Mme Chrystelle Coffin (jusqu'à la délibération n° DEL-24-04-03-02 incluse), Mme Christine Decool à M. Michel Bucheton, M. Franck Thiébaux à M. Pierre Testu.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération numéro DEL-24-04-03-07

Déclassement de quatre logements du domaine public communal situés 6 rue Clément Ader, 2 et 4 impasse Louis Breguet à Vélizy-Villacoublay.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Déclassement de quatre logements du domaine public communal situés 6 rue Clément Ader, 2 et 4 impasse Louis Breguet à Vélizy-Villacoublay.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2241-1,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants et L.2141-1 et suivants,

VU les annexes jointes à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 25 mars 2024,

CONSIDÉRANT que la Commune dispose, au sein du groupe scolaire Jean Mermoz au deuxième étage du numéro 6 de la rue Clément Ader, d'un logement qui n'est plus lié au fonctionnement de cette école,

CONSIDÉRANT qu'elle dispose également de trois anciens logements de fonction libres, dans l'immeuble situé 2 et 4 impasse Louis Breguet à côté du centre technique municipal,

CONSIDÉRANT que ces logements ne sont plus affectés à une mission de service public, ce qui nécessite une décision de déclassement,

CONSIDÉRANT que leurs états descriptifs, établis par la Direction de l'Urbanisme, permettent d'identifier précisément les emprises à déclasser du domaine public,

CONSIDÉRANT que le déclassement permettra ainsi de remettre en location ces logements désormais inoccupés,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre Testu, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

CONSTATE la désaffectation du logement qui n'est plus utilisé ni lié au fonctionnement du groupe scolaire Jean Mermoz, situé 6 rue Clément Ader au deuxième étage, conformément à l'état descriptif annexé à la présente délibération.

CONSTATE la désaffectation du logement libre de toute occupation, lot n° 212 situé 2 impasse Louis Breguet, conformément à l'état descriptif annexé à la présente délibération.

CONSTATE la désaffectation des deux logements libres de toute occupation, lots n° 401 et n° 402 situés 4 impasse Louis Breguet au rez-de-chaussée, conformément à l'état descriptif annexé à la présente délibération.

PRONONCE le déclassement du domaine public communal de ces biens immobiliers.

Délibération numéro DEL-24-04-03-07

Déclassement de quatre logements du domaine public communal situés 6 rue Clément Ader, 2 et 4 impasse Louis Breguet à Vélizy-Villacoublay.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 03 avril 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240403-DEL-24-04-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

Acte affiché du 09/04/2024 au 10/06/2024